



DOSSIER D'INSCRIPTION

Club FFESSM N° 06250021

GESMB Groupe d'Exploration Sous Marine de Béthoncourt

Tout d'abord bien venue au GESMB,

Nous allons vous faire découvrir au sein d'une équipe dynamique, le monde merveilleux de la plongée sous marine mais avant cela et sans vouloir tomber dans un excès administratif voici quelques renseignements indispensables à la bonne vie du club.

Les dirigeants :

MERCIER Patrick : Président ; MOBILI Bernard, MASSON Pascal : Vice Présidents; MARTELET Sylvain : Secrétaire ;
GOUILLOUX Jean Luc : Trésorier

VUILLAUME Alain : Responsable Formation,
MASSON Pascal : Entraînements piscine et Responsable matériel
BOCQUET Bernard : Formation N1 et adjoint matériel
MOBILI Bernard : Formation N1;
MAGNIN Denis : Formation N1;
ELBISSER Christophe : Formation N2 ;
ROBLES Pierre et HENRION Thierry adjoints matériel

Site internet ou vous trouverez toutes les infos sur le club

<http://gesmbethoncourt.clubeo.com/>

Les formalités administratives :

Pour la licence fédérale et le listing adhérent du club :

Mme <input type="checkbox"/> , Melle <input type="checkbox"/> , M <input type="checkbox"/>	NOM :.....	
	PRENOM :.....	
Date de Naissance :...../...../.....	N° de département :.....	Lieu :.....
Adresse :		
Code Postal : Ville :.....		
Adresse @mail :.....		
(Renseignements qui seront portés sur la licence fédérale)		

N° de Téléphones :

Domicile : Portable :..... Travail :.....

Ces numéros de téléphones permettent de vous joindre par exemple en cas d'annulation de plongée d'entraînement ou autres.

Profession :.....

SIEGE SOCIAL
GSMB
HOTEL DE VILLE
25200 BETHONCOURT



DOSSIER D'INSCRIPTION

Club FFESSM N° 06250021

GESMB Groupe d'Exploration Sous Marine de Béthoncourt

Allergies à l'aspirine : Oui Non

Autres :

Votre niveau de plongée actuel (préciser l'année d'obtention) : Nb total de plongées :

Débutant	Technique de plongée					Enseignement de la plongée
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	NITROX	MF1 (Moniteur fédéral 1°)
<input type="checkbox"/> :.....						

Formation désirée :

Nom de votre ancien club :

Assurance individuelle accident et assistance (voir paragraphe « Assurances » en pages 10 et 11),

Pour pratiquer la plongée au GESMB il faut contracter une assurance individuelle accident :

Choix de la couverture :

Loisir 1 au tarif de 19,50€ : , Loisir 1 TOP au tarif de 38,00€ :

Loisir 2 au tarif de 30.50€ : , Loisir 2 TOP au tarif de 49,00€ :

Loisir 3 au tarif de 53.00€ : , Loisir 3 TOP au tarif de 81,00€ :

Piscine au tarif de 11.50€ :

Vos centres d'intérêt en plongée Chasse : , Biologie : , Archéo : , Photo : , Tourisme :

Autres (précisez) :

Avez-vous par ailleurs les diplômes suivants :

Permis bateau : Oui : , Non : Autres :

Brevet de secourisme : (précisez l'intitulé du brevet et l'année d'obtention) :

Joindre impérativement au formulaire d'inscription : 1. un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique (Se reporter au paragraphe « Certificat médical » en page 3) 2. 1 photo d'identité pour les nouveaux membres (l'envoi par mail est suffisant) 3. Votre règlement par chèque à l'ordre du GESMB (tarifs en page 3) L'adhérent certifie avoir lu les dispositions concernant l'assurance jointe avec sa licence et les dispositions de l'assurance individuelle accident et assistance	Date : (lu et approuvé) Signature : A remettre au secrétaire.
--	--

Cadre réservé au club :			
Paiement : mode	Montant	Date	Licence saisie le

Et maintenant... Bonnes plongées

SIEGE SOCIAL
GSMB
HOTEL DE VILLE
25200 BETHONCOURT



DOSSIER D'INSCRIPTION

Club FFESSM N° 06250021

GESMB Groupe d'Exploration Sous Marine de Béthoncourt

Tarifs Saison 2014 / 2015

	Adhésion Plongée Bouteille	Formation (**) N1	Formation N2	Formation N3
Avec licence adulte	120,00 €	76,00 €	72,00 €	92,00€
Enfant de licencié (de 16 à 21 ans)	90,00 €	76,00 €	72,00 €	92,00 €
Enfant de licencié (de 14 à 16 ans)	85,00 €	76,00 €	72,00 €	92,00 €
Conjoint	100,00 €	76,00 €	72,00 €	92,00 €
Encadrant	60,00 €			
Passage et activité piscine uniquement	60,00 €			

La première année le club vous prêtera l'ensemble du matériel de formation et de plongée (palmes, combinaison, détendeur, chausson, gilet...)

(**) Le forfait formation comprend :

- Le support pédagogique,
- Le carnet et passeport de plongée (N1 uniquement),
- L'embout détendeur (N1 uniquement),
- La licence FFESSM (assurance en R.C.) et l'adhésion
- La formation en piscine en mer et théorique
- Le prêt de bouteille, gilet et détendeur
- L'enregistrement auprès de la FFESSM / CMAS et la délivrance des diplômes

Exemple :

Un plongeur niveau 3 devra s'acquitter d'une cotisation de 120,00 € (+ assurance individuelle accident et assistance)

Un plongeur nouvel adhérent souhaitant faire une formation Niveau 1 devra s'acquitter d'une cotisation de 120,00 € +76,00€ (+ assurance individuelle accident et assistance)

Un plongeur niveau 2 adhérent souhaitant faire une formation Niveau 3 devra s'acquitter d'une cotisation de 120,00 € + 92,00€ (+ assurance individuelle accident et assistance)



DOSSIER D'INSCRIPTION

Club FFESSM N° 06250021

GESMB Groupe d'Exploration Sous Marine de Béthoncourt

Certificat médical

- Pour la formation niveau 1

Qualification du médecin : médecin généraliste ou médecin du sport ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral

Formulaire à utiliser : formulaire Page 5 pour médecin généraliste, formulaire Page 7 pour médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral

- Pour la formation niveau 2 ou plus

Qualification du médecin : médecin du sport ou médecin généraliste ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral

Formulaire à utiliser : formulaire Page 7 exclusivement

- Pour l'exploration (plongeur ayant déjà un niveau de plongée et ne passant pas un niveau supérieur)

Qualification du médecin : médecin généraliste ou médecin du sport ou médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral

Formulaire à utiliser : formulaire Page 5 pour médecin généraliste, formulaire Page 7 pour médecin du sport, médecin diplômé de médecine subaquatique ou médecin fédéral

Je soussigné, Docteur :

certifie :

- avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (cf. verso)
- avoir examiné :

Mr, Mme, Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités sub-aquatiques.

Fait à :

le :

Signature et tampon (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encouru

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « *examen médical approfondi* » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive ; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable , la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr



CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).
En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une suppression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N. ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.		



Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n°
 Médecin du sport (qui ne peut pas signer ce document s'il s'agit d'un enfant de 8 à 14 ans qui n'est pas Niveau 1, d'un plongeur handicapé ou pour la reprise de la plongée après un accident de plongée)

Certifie

Avoir examiné ce jour

Nom :	Prénom
Né(e) le	
Demeurant	

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir
 à la pratique des activités fédérales de loisir suivantes :

 à l'enseignement et à l'encadrement de la plongée
 à la préparation et à la présentation du brevet suivant :

Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

- de la plongée subaquatique avec scaphandre
 de l'ensemble des activités fédérales de loisirs à l'exception des activités indiquées ci-dessous :

Pour la surveillance médicale des enfants de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :

- 6 mois 1 an
 Que l'enfant désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la discipline suivante :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

- de contre-indication à l'ensemble des compétitions fédérales
 de contre-indication aux compétitions dans la discipline suivante :

Remarques éventuelles :

Fait à le

Signature et cachet

Nombre de case(s) cochée(s) : (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.



	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N. ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.		



DOSSIER D'INSCRIPTION

Club FFESSM N° 06250021

GESMB Groupe d'Exploration Sous Marine de Béthoncourt

Assurances

Assurance en responsabilité civile :

Tous les licenciés à la FFESSM bénéficient des garanties en R.C. du contrat groupe FFESSM. Cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels sans tiers responsable

Assurance individuelle accident :

Lors d'un accident sans tiers responsable, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'assurance individuelle Accident. Au GESMB, celle-ci est obligatoire pour pratiquer la plongée sous marine.

Les détails et tarifs des assurances individuelles accident sont présentés dans les tableaux suivants :
(N'hésiter pas à lire les documents et poser les questions à l'encadrement)

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT								
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Frais de recherche et de sauvetage (e)	1 680 €		3 722 €		6 521 €			
Frais de caisson hyperbare	38 038 €		38 038 €		38 038 €		38 038 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e)	7 608 €	38 038 € (a)	26 627 €	38 038 € (a)	30 428 €	300 000 € (a)	7 608 €	38 038 € (a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	135 € (b)	Inclus	135 € (b)	Inclus	135 € (b)	Inclus	135 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 50 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 - 7J/7							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) (e)	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 - 7J/7							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 24H/24 - 7J/7							
Avance sur caution pénale à l'étranger		12 404€		12 404€		12 404€		12 404€
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 868 €		38 038 €		86 942 €		10 868 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 608 €		22 822 €		43 472 €		7 608 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 - 7J/7							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	1543 €							
GARANTIES LOISIRS TOP(d) (garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 471 € par bénéficiaire et 32 357 € pour un même événement - Franchise de 32 € par personne et par dossier							Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 471 € par bénéficiaire et 32 357 € pour un même événement - Sans franchise							Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 471 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 324 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	- 807 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire							Néant
Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger"		12 404 €		12 404 €		32 357 €		Néant
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	19 €		30 €		52 €		11 €	
Loisir TOP	37 €		48 €		79 €		Pas de garanties	
a) Franchise de 23 € pour les frais de traitement - b) Franchise de 15 € par dossier - c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable. d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique "service en ligne"). e) Par sinistre et par assuré. Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique. Contactez le cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.								

